

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDG : ouverture des travaux du 12e Congrès ordinaire aujourd'hui

J.K.M
Libreville/Gabon

LES travaux du 12e congrès ordinaire du Parti démocratique gabonais (PDG), s'ouvrent aujourd'hui au Stade de l'Amitié d'Angondjé. Cinq ans après le "Congrès de la Revitalisation et de la Régénération", les assises de ce jour revêtent une importance particulière aux yeux des membres et sympathisants du parti au pouvoir. D'autant qu'elles se tiennent à huit (8) mois de l'élection présidentielle et dans la foulée de l'organisation, il y a quelques semaines, des Conseils provinciaux dans les neuf (9) chefs-lieux de province et de la tournée que le secrétaire

général du PDG, Steeve Nzegho Dieko, avait effectuée à travers le territoire national. Autant d'éléments qui devraient, aux dires de ce dernier, "ouvrir un nouveau cycle politique" au sein de cette formation politique à travers une mobilisation, détermination, loyauté, engagement sincère des militants et militants aux côtés du "Distingué camarade président" (DCP) Ali Bongo Ondimba. Selon les estimations du secrétariat exécutif du PDG, près de 7 000 congressistes sont attendus. En provenance de l'ensemble des fédérations du pays et de l'étranger, ils sont appelés à débattre autour de quatre commissions

(Gouvernance politique, économique, sociale et environnementale; Instruments juridiques et éthiques du parti; dynamisme et performance du parti; relations PDG et autres organisations politiques et sociales). Ce qui devrait les amener à adopter le programme d'action de leur formation politique. Ceci dit, placé sous le thème "Renaissance pour un PDG uni et solidaire", ce 12e Congrès ordinaire devrait, pour ainsi dire, impulser la dynamique autour de laquelle va s'arc-bouter la vie de cette écurie politique dans les années à venir. Les travaux s'achèvent demain avec la lecture du rapport gé-



Photo: BANDOMA/L'Union

Comme en 2017, la mobilisation devrait être au rendez-vous aujourd'hui et demain au stade de l'Amitié d'Angondjé.

néral, l'élection des membres des organes délibérants (Bureau politique, Conseil national et Comité central) et l'allocution de clôture du DCP, précédée de celle du secrétaire général.

Questions orales : les députés vent debout contre le "mépris" du gouvernement

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA séance plénière relative aux questions orales sans débats, qui devait avoir lieu hier à l'Assemblée nationale, ne s'est plus tenue.

Le ministre du Pétrole et du Gaz était attendu pour répondre à la question relative au financement des voiries de Mayumba. Celui de la Communication à apporter des éclaircissements sur la situation des épargnants de la Poste SA. Une autre préoccupation et pas des moindres, posée au ministre des Travaux publics, réside dans l'état du réseau routier national. Leur collègue des Mines devait fournir des explications sur la surexploitation du manganèse à Moanda. Dans la même foulée, la Représentation nationale a sollicité des clarifications sur les retombées du Gabon à la participation de la récente COP 27. Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres devait s'y coller. La Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, quant à elle devait édifier l'hémicycle sur les stratégies gouvernemen-



Photo: Sylvain Maganga Al L'Union

Pour fustiger ce qu'elle qualifie de «mépris» du gouvernement, la Représentation nationale a boycotté la séance plénière de mercredi.

Faute partagée !

Y.F.I
Libreville/Gabon

L'ACTE posé par la Représentation nationale – comme certains seraient tentés de le croire – est loin d'être un acte de défiance ou une quelconque fronde. Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, une des missions régaliennes du Parlement, l'Assemblée nationale (pour le cas d'espèce) peut interpellier à sa guise le gouvernement. D'ailleurs l'article 61 de la Consti-

tution révisée du 11 janvier 2021 stipule: "Les moyens de contrôle et d'évaluation du Parlement sur le gouvernement sont les suivants: les interpellations, les questions écrites et orales, les commissions d'enquête, de contrôle et d'évaluation, la motion de censure exercée par l'Assemblée nationale dans les conditions prévues à l'article 64 de la Constitution." Le même article 61 de préciser la périodicité des interpellations. "(...) Une séance au moins, par mois, est réservée aux questions des parlementaires et aux ré-

ponses des membres du gouvernement. Toutefois, une séance consacrée à l'examen des questions d'actualité peut être organisée chaque fois que de besoin. Les questions d'actualité peuvent faire l'objet d'interpellations du gouvernement, même pendant les sessions extraordinaires du Parlement. Le gouvernement est tenu de fournir tous les éléments d'information qui lui sont demandés sur sa gestion et ses activités." Autrement dit, les interpellations du Parlement en direction du gouvernement sont loin d'être une

simple formalité voire perte de temps. Toutefois, il convient de souligner que les "élus du peuple" prêtent le flanc à ce genre d'attitude de la part du gouvernement. Veillent-ils au respect des dispositions susmentionnées? La réponse est non. Pour preuve, depuis que les députés ont regagné le Palais Léon-Mba, pas une seule séance plénière inhérente à l'interpellation du gouvernement n'a été organisée. Alors que la loi fondamentale en prévoit au moins une par mois. C'est dire que les torts sont partagés.